

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_24-DE
Reçu le 09/04/2025Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 25 mars 2025
DELIBERATION n°2025_03_24ENQUETE DE MOBILITE – AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES –
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	37	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christophe RAULT) - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY- Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascal TARDY- Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Lydia BERETTI Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Catherine DESPREZ, Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE, Pascal MAGINOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Younes BIAR, Thierry PILLAUD, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Philippe BARITEAU
Convocation envoyée le : 19 mars 2025
Affichage de la convocation le : 19 mars 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 9 AVR. 2025
n°: 017-200041614-20250325-2025_03_24-DE
Date de publication sur le site Internet : 11 AVR. 2025

**ENQUETE DE MOBILITE – AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES –
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

Madame Christelle GRASSO, Conseillère Déléguée à la politique Mobilité, rappelle que l'analyse des pratiques de déplacements est indispensable au développement et aux évolutions de nos systèmes et services de mobilité.

A ce titre en janvier 2022, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a proposé à l'intercommunalité de prendre part à un groupement de commandes, portant sur une enquête de mobilité concernant les besoins collectifs, enquête à mener collégalement avec les Communautés de Communes d'Aunis Atlantique et de l'Ile de Ré.

Cette enquête se déroule en deux phases :

- 1- Une analyse de flux de mobilités origine-destination issue de données mobiles. Celle-ci doit permettre de caractériser la mobilité par l'étude de données GSM et GPS permettant d'orienter la définition des aires d'attraction et de captage en besoins de mobilité. Cette expertise sera complétée par l'analyse de données de mobilité statistiques issues des bases de flux de l'INSEE,
- 2- Une étude de mobilité plus globale visant les déplacements des ménages à partir d'une méthode innovante de reconstitution des déplacements dénommée Inno-Moov, pour compléter les méthodes traditionnelles (questionnaires téléphoniques ou face à face).

Madame Christelle GRASSO ajoute que l'objectif est d'envisager collectivement une méthode plus flexible, moins coûteuse et reproductible dans des délais plus courts, ceci comparativement à une première enquête « déplacements » menée en 2011, par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Vu la délibération n°2023-03-03 du Conseil Communautaire du 21 mars 2023 acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'études relatives aux mobilités à l'échelle du bassin de vie (4 EPCI), d'un coût global estimé à 500 000 € T.T.C., et dont le montant de participation de l'intercommunalité s'élève à 25 452 € (5%),

Vu la convention de groupement de commandes précitée signée le 19 juin 2023,

Vu la mise en place du Comité des Mobilités à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et des Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Ile de Ré,

Vu la première réunion du Comité des Mobilités, le 7 novembre 2023 au cours de laquelle l'Etat a sollicité et obtenu l'accompagnement du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) en faveur de l'enquête de mobilité, engendrant un surcoût de 100 000 € dont la moitié sera prise en charge par l'Etat,

Vu la demande conjointe du Préfet de Charente-Maritime et du Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sollicitant un accord de principe des collectivités sur la base d'un nouveau plan de financement, et portant notamment le montant de participation de l'intercommunalité à 29 770 € (5%) pour l'enquête de mobilité,

Vu les courriers adressés le 8 décembre 2023, au Préfet de Charente-Maritime et au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, et après avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2023, précisant l'accord de principe de l'intercommunalité sur sa participation à l'enquête de mobilité, soit 29 770 € (5%),

Vu la réunion du Comité des Mobilités le 2 octobre 2024 faisant notamment état de l'avancement de l'enquête de mobilité, et l'insuffisance de représentativité de la méthodologie Inno-Moov pour réaliser la phase 2 de l'enquête, permettant d'appréhender les pratiques de mobilités,

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_24-DE
Reçu le 09/04/2025

Madame Christelle GRASSO informe les conseillers communautaires que lors du dernier Comité des Mobilités, il a été proposé de basculer sur une EMC² (Enquête Mobilité Certifiée CEREMA) plus classique mais permettant d'obtenir des résultats plus fiables et robustes. Le choix d'une EMC2 porte le coût global de l'enquête de mobilité à 705 000 € T.T.C.

Elle ajoute que lors de cette même réunion la Région Nouvelle-Aquitaine a confirmé sa participation et que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a précisé avoir fait une demande de financement au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour boucler le plan de financement (125 000 € demandés).

Sur le plan administratif la Communauté d'Agglomération de La Rochelle propose un avenant à la convention de groupement de commandes pour l'enquête de mobilité,

Madame Christelle GRASSO informe les conseillers communautaires que le nouveau cofinancement de l'enquête de mobilité, dont le coût global est actualisé à 705 000 € T.T.C., est désormais le suivant :

- Etat : 200 000 €,
- Programme d'Investissement d'Avenir : 125 000 €,
- Région Nouvelle-Aquitaine : 150 000 €,
- Membres du groupement de commandes : 230 000 € avec la répartition suivante :

Membres du groupement de commandes	Engagements	Poids population	Montants
CdA de La Rochelle	68%	169 772	155 720 €
CdC Aunis Sud	13%	31 735	29 770 €
CdC Aunis Atlantique	12%	29 861	27 480 €
CdC Ile de Ré	7%	18 000	17 030 €

Compte tenu des modifications apportées à cette opération, il est nécessaire de modifier la convention de groupement de commandes pour l'enquête de mobilité par voie d'avenant. C'est pourquoi, le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'enquête de mobilité proposé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, a été adressé à tous les membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation de la présente réunion.

Madame Christelle GRASSO propose donc de valider les termes de cet avenant afin de permettre la poursuite de cette enquête mobilité.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'enquête de mobilité, avenant annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation de la présente réunion,
- Autorise le Monsieur le Président à signer cet avenant n°1,
- Rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2025,

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_24-DE
Reçu le 09/04/2025

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 1^{er} avril 2025

Le Président



Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance



Philippe BARITEAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.